

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023/014**

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à 20h30**, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué **le vingt-deux mars deux mille vingt-trois**, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de Sainte-Livrade-sur-Lot, sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean PUDAL, Maire.

**Présents** : M. PUDAL Pierre-Jean, M. Jacques BORDERIE, Mme VIEIRA Maria de Lurdes, M. FORGET André, Mme DEVAUX Régine, M. BEHAGUE Patrick, Mme CHARBONNIER Angélique, Mme KICHI Yamina, Mme DARGEIN Carole, M. DAYNES Michel, Mme MOMBOUCHET Brigitte, M. PASQUET Michel, M. LASSARRADE Jean-Jacques, Mme ROBIN Catherine, M. Philippe SALAND, M. SARRAZIN Pascal, Mme COUZY BARBOSA Amandine, Mme GADY Céline, , M. DACQUIN Pierre, Mme FORSANS Nicole, M. PEREUIL Jean-Paul, M. ORTIZ Antoine, M BRUGERE Jean-François, Mme MELIET Karine

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. FAURE Gérard à Mme ROBIN Catherine  
Mme CUFFEZ-FAURE Liliane à M. BEHAGUE Patrick  
Mme REZZOUG Allison à Mme VIEIRA Maria de Lurdes  
Mme BRINSTER Alexandra à M. ORTIZ Antoine

**Absent :**

M. FOLEY Franck

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

QUORUM : 15

**Secrétaire de séance** : Mme VIEIRA Maria de Lurdes

**Objet : Ouverture de postes avancements de grade 2023.**

**Nomenclature 4.1**

*Rapporteur : M. le Maire.*

**Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984**, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**Vu l'arrêté du maire en date du 30 mars 2021** portant adoption des lignes directrices de gestion de la commune,

**Considérant qu'**il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant que** pour permettre la nomination d'agents au titre de l'avancement de grade pour l'année 2023, il convient de créer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De créer les postes suivants au titre de l'avancement de grade :

2 postes d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Cat C	35 H
2 postes d'adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Cat C	35 H
1 poste d'ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Cat C	35 H

- De dire que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/07/2023
- De préciser que les crédits sont ouverts au BP 2023 chapitre 012.

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le 30/03/2023

Le Maire,  
Pierre-Jean PUDAL



Le secrétaire de séance  
Maria de Lurdes VIEIRA



Publié le :